

**Mise à jour pour les abonnés SEDAR^{MD}
le 25 novembre 2004**

<< Version révisée >>

Mise à jour des codes (version 007.001.019)

Une mise à jour des codes SEDAR est prévue pour le lundi 29 novembre 2004. La taille approximative du fichier est de 1.41 Mo et le téléchargement devrait prendre environ 2 minutes au moyen d'un modem de 56 Ko.

Nous vous invitons à télécharger la mise à jour des codes dès que possible à compter du 29 novembre 2004, en suivant les instructions indiquées ci-dessous :

1. Lancez le logiciel SEDAR;
2. Sélectionnez le menu Fichier;
3. Dans le menu Fichier, sélectionnez Échanges avec le serveur SEDAR.

Cette démarche permettra de vous assurer que l'application est à jour et prête à être utilisée avant l'utilisation réelle des fonctions de gestion.

Avec cette mise à jour des codes, l'application client SEDAR passera à la version 007.001.019.

Veuillez patienter et **attendre la fin du téléchargement avant de passer à l'étape suivante**. Une fois la mise à jour des codes téléchargée, fermez le logiciel SEDAR et suivez les instructions énumérées ci-après pour procéder à la mise à jour des codes :

1. Cliquez sur le bouton Démarrer situé dans le coin inférieur gauche de l'écran;
2. Sélectionnez Programmes;
3. Dans le menu Programmes, sélectionnez SEDAR, puis Mise à jour des codes.

Résumé des changements

1. Barème des droits de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

Les changements aux descriptions du barème des droits de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick, tels que définis dans la mise à jour pour les abonnés du 30 juin dernier, ont été mis en oeuvre dans SEDAR.

Dossiers Temporaires (TMP) assujettis aux droits de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

Dossiers dont l'état est TMP assortis de frais afférents de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick. Les dossiers sauvegardés mais non soumis assortis de frais de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (tout dossier dont l'état affiché à l'écran Gestion des dossiers est TMP) doivent être soumis au plus tard vendredi le 26 novembre 2004 ou être supprimés. Pour supprimer un dossier dont l'état est TMP, mettez le projet en surbrillance, puis sélectionnez Fichier / Supprimer dossier non envoyé.

Une liste mise à jour des frais relatifs aux organismes destinataires sera également offerte dans notre site Web, à l'adresse www.sedar.com/sedar/sedar_fr.htm.

2. Systèmes afférents à SEDAR

La CDS et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont révisé les exigences des systèmes afférents à SEDAR. À compter de maintenant, puisque Microsoft n'offre plus de soutien pour Windows 95, 98 et NT 4.0, la CDS déploiera des efforts raisonnables afin d'offrir du soutien à ses clients actuels. Toutefois, les logiciels Windows XP et Windows 2000 Professionnel profitent d'un service d'assistance complet.

Notre trousse d'information SEDAR, qui contient une liste à jour des exigences matérielles et logicielles minimales pour Windows XP et Windows 2000 Professionnel, est offerte dans notre site Web à l'adresse www.sedar.com/sedar/becoming_a_subscriber_fr.htm.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant local du Service à la clientèle SEDAR ou avec le Service d'assistance de CDS INC. au 1 800 219-5381

©CDS INC. 2004 Tous droits réservés.

CDS INC. 85 Richmond St. W., Toronto, Ontario M5H 2C9

SEDAR^{MD} est une marque déposée des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, utilisée aux termes d'une licence d'exploitat